
Adresse du conseil général, du comité de surveillance et de la société populaire de Vic-sur-Cère (Cantal), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général, du comité de surveillance et de la société populaire de Vic-sur-Cère (Cantal), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 20;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0020_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Soldats, nous vous parlerons le langage des camps. En déjouant les complots liberticides des conspirateurs du dedans, vous assurez notre bonheur et le vôtre. En combattant les ennemis de la République, nous assurons votre liberté et la nôtre. Qu'ils soient exterminés, ces modernes Catilina, qui vouloient asseoir leur autorité tyrannique sur les bûchers de leur patrie et sur les cadavres de leurs concitoyens. Continuez de surveillance, pères de la patrie, et nous continuerons d'énergie.

PICHARD (*cap^e*), Caius Gracchus LAFOND (*chef de b^{on}*), LAGRANGE (*cap^e*), FALLEIX (*cap^e de grenadiers*), LIMOUSIN (*adj^{ut}-major*), MAGNANT (*ss.-lieut[']*), POITEVIN (*lieut[']*), AUDOUNAUD (*sergent-major*), PHILIPPEAU (*ss.-lieut[']*) [et 41 autres signatures (de *sergents, caporaux* ou *volontaires*)].

g'

[*Le conseil g^{al}, le c. de surveillance et la sté popul. de Vic-sur-Cère* (1), à la *Conv.; Vic-sur-Cère, 18 therm. II*] (2)

A la nouvelle de l'horrible conspiration que le nouveau Catilina et ses complices avoient ourdie, que vous avez déjouée et punie aussitôt par votre énergie, votre courage, et votre surveillance, nous nous sommes instantanément réunis. Un seul cri s'est fait entendre : Vive la Convention, vive la République indivisible, périssent les tyrans, les conspirateurs, et les traîtres ! Nous nous empressons, citoyens représentans, de vous féliciter de cette nouvelle victoire. Continués à vous montrer les dignes représentans d'un peuple libre, et comptés sur nos co[e]urs, nos bras, et nos vie[s], pour vous deffendre, vous venger, et maintenir la liberté, et l'égalité.

DURIEU (*maire*), COMBLAT, PRADELIN, BERTRAND (*agent nat.*), MONDOT, autre DURIEU, CHAMBON, REVEL, LASSANCHE, DESPRATS, ESCARD, BRUEL, REVEL, TOURNIER, autre DESPRATS, VALETTE, RABEZ, CHUALZ (*présid. de la sté popul.*), BERTRAND jeune (*secrét.*) [et deux signatures illisibles].

h'

[*Les administrateurs du directoire du distr. de Belley* (3), à la *Conv.; Belley, 17 mess. (sic) II*] (4)

Encor une fois, représentans d'un peuple libre, vous avez sçus sauver le vaisseau de la République. Il étoit d'autant plus en danger que le pilote adroit qui le conduisait au naufrage y avait déjà presque toujours travaillé. Digne collaborateur des Brissots et des Pétions, il sçut des premiers les précipiter dans l'onde.

(1) Cantal.

(2) C 313, pl. 1250, p. 24. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^h).

(3) Ain.

(4) C 313, pl. 1250, p. 25. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^h).

Lorsqu'il vit arriver le temps calme de la liberté, fin et astucieux, il paroissait ne tenir à rien et tenoit à tout. Eussiez-vous décrets une loi simple et salutaire, il semblait qu'elle était portée à sa sanction, et partout Robespierre vouloit perfectionner.

Le décret du 18 floréal, que tout bon républicain n'avait jamais cessé d'avoir dans le coeur, avait paru son ouvrage, par la tournure qu'avoient donnés les apôtres dans les départemens. Partout, disoient-ils, Robespierre a forcé la Convention nationale et les Français à reconnaître l'Être suprême. L'identifiant ensuite à lui, ils colportoient jusque dans les chaumières sa bannière teinte de sang avec cette inscription : *sublime et unique Robespierre*.

Nous les avons vu dans nos districts, ces apôtres de Pit et de Cobourg, encenser et ne parler que de ce nouveau Catilina; il semblait, à les entendre, que les représentans d'un grand peuple avoient déposés à ses pieds les pouvoirs qui leur avoient été confiés et qu'ils n'étoient plus que les instruments de ce monstre.

Représentans, les vrais amis de la République n'ont jamais été dupes de ces menées perfides, mais, vous le sçavez, il avait paralysé jusqu'aux Jacobins de Paris, et quiconque aurait osé prononcer un mot contre lui ou contre son parti, étoit aussitôt incarcéré.

Ce qui vous frappera sans doute c'est que, de ces maisons où sont les ennemis de la République, Robespierre étoit porté aux nues. Chacun avait son adresse, chacun se disait son ami ou sa connaissance, et tous menaçoient les fonctionnaires publiques patriotes, de Robespierre.

Vous avez rompu le fil de cette horrible conspiration. La tête du tyran et d'une partie de ses complices sont tombées. Grâce vous soit rendue, vous avez un droit de plus à notre reconnaissance. Restés à vos postes, nous vous en conjurons, frapez du glaive de la loi cette faction scélérate qui vouloit nous donner des maîtres. Fermes à celui qui nous est confié, nous vous jurons d'y être les fidèles sentinelles du peuple et les sévères instruments des loix.

Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Vive la montagne !

BONNET (*agent nat.*), André MASSIP, DUMARAZ.

i'

[*Le c. révolutionnaire d'Excideuil* (1), à la *Conv.; s.d.*] (2)

Représentans,

Vous vous êtes imposés le devoir d'établir la démocratie, chés une nation qui a longtemps languit dans les fers. C'est pour cela que vous venés de donner cette impulsion véhémente qui, en faisant tonner des testes coupables, comprime à la fois les passions de la cupidité, de l'intrigue et de l'envie. Des ennemis du peuple, abusant de sa confiance, au sein même de la Convention, cherchoient à abatre le gouvernement, pour reigner sans doute avec

(1) Dordogne.

(2) C 313, pl. 1250, p. 26. *Bⁱⁿ*, 29 therm. (1^{er} suppl^h).